

MAIRIE de SAINT-AMANCET
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 AVRIL 2022

Convocation du 31 MARS 2022

20h30.

Nombre d'élus en exercice : 9 Présents : 8 Votants : 8

Présents : VAUTHIER Marie-Hélène, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, ORLOWSKI Cécile, BOUSQUET Nicolas, SERRES Jean-Louis, Richard LACAZE, LACOSTE Samuel

Absent excusé : GUIRAUD Hervé,

Bon pour pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Samuel LACOSTE

I - Compte rendu du dernier conseil municipal du 24 février 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 24 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

II- Voierie et Compétences communauté de commune

a) Compétence du logement et du cadre de vie

- Madame le Maire présente la restitution de la compétence politique du logement et du cadre de vie, approuvée au conseil communautaire du 29 mars 2022

Après débat le conseil municipal vote

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Pour la restitution de cette compétence à la commune

b) Compétence maison de services au public

- Madame le Maire présente la restitution de la compétence création de maisons de services au public et définition des obligations de service public, approuvée au conseil communautaire du 29 mars 2022

Après débat le conseil municipal vote

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Pour la restitution de cette compétence à la commune.

c) Changement des statuts de la communauté de communes

- Madame le Maire présente la délibération du conseil communautaire à l'assemblée
Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes.

Après débat le conseil municipal vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

d) Changement de l'article 2.1 et 2.3 des statuts de la communauté de communes

- Madame le Maire présente la délibération du conseil communautaire à l'assemblée
Madame le Maire propose à l'Assemblée de prendre acte de l'intérêt communautaire des deux compétences suivantes :

Article 2.1 des statuts protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- o En conformité avec le code de l'environnement.
- o L'élaboration d'une charte sur les énergies renouvelables.

Article 2.3 des statuts : création et aménagement de la voirie.

Sont déclarés d'intérêt communautaire : la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques et sur le site de l'aérodrome de la Montagne Noire.

Après débat, le Conseil municipal vote :

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

III- Tarn fibre Tigéo : changement de nom de voie

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer le chemin de Pécoulié par Chemin de Puech Coudié référence cadastrale A0486.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le nom attribué à ce chemin.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Vote : Contre 0. Abstention 0. Pour 8

IV et V - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE, EAU & ASSAINISSEMENT, L'EXERCICE et CCAS 2021.

La Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
Considérant le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021 ;

Adopte les comptes de gestion 2021 du Trésorier

Vote : Contre 0 Abstention 0 Pour 07

et approuve les comptes administratifs 2021 du budget principal de la Commune, et du budget Eau & Assainissement et CCAS

Vote : Contre 0 Abstention 0 Pour 07. (Madame le Maire quitte la salle)

VI – Affectation du Résultat

- a) Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la commune de la façon suivante :

280 635.13 € à la section d'investissement au compte 1068
et
372 149.37 € la section de fonctionnement ligne 002.

Le conseil municipal vote l'affectation du résultat

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

- b) Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat du budget Eau et Assainissement de la façon suivante :

33 085.90 € à la section d'investissement au compte 1068
et

13 027.69 € à la section de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal vote l'affectation des reports des résultats

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

- c) CCAS : Néant

VII- VOTE DES TAXES FONCIERES BATI ET NON BATI 2022

Madame le Maire informe et demande l'avis du conseil quant au maintien ou à une variation des taux de 0.5% ou 1% :

Après débat le Conseil Municipal propose de voter sur une augmentation du taux des taxes de 0.5%.

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

VIII – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022.

Après présentations et débats, le conseil municipal vote :

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Les budgets commune , eau et assainissement et CCAS sont adoptés.

IX – QUESTIONS DIVERSES.

Néant.

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire déclare la séance close à 22h30